

Date de transmission de l'acte: 31/01/2025

Date de réception de l'AR: 31/01/2025

065-216500025-DE\_002\_2025-DE

A G E D I

République française  
HAUTES-PYRENEES

## ADÉ

### Séance du 29 janvier 2025

**Membres en exercice :**

**13**

Date de la convocation : 24/01/2025  
Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

**Présents : 11**

**Présents :** Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Maryline CARASSUS, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Sandrine MILLET, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.

**Votants : 13**

**Pour : 13**

**Représentés :** Sabine DAMBAX-RODRIGUES représentée par Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Mathilde BOURDIEU représentée par Jean-Marc BOYA.

**Contre : 0**

**Excusés :** .

**Abstentions : 0**

**Absents :** .

**Secrétaire de séance :** Florence POIZAC.

### Objet : Demande de subvention Fonds d'Aménagement Rural 2025 - DE\_002\_2025

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter aux Fonds d'Aménagement Rural (FAR) 2025 le devis suivant :

- Voirie rue du stade en enrobé à chaud pour 55 353,20€ HT (soit 66 423,84€ TTC) :

Il propose de solliciter auprès du Conseil Départemental une aide au titre du FAR la plus élevée soit :

- 22 500€ (50% du montant plafond de 45 000€ HT pour les travaux de voirie),

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- les travaux énoncés ci-dessus pour un montant de 55 353,20€ HT soit 66 423,84€ TTC,

- charge monsieur le maire d'effectuer les démarches nécessaires pour demander au Conseil Départemental une subvention au titre du FAR 2025 pour ces travaux.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

Le président de séance,  
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,  
Florence POIZAC

